



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



Compte-rendu du CTS N°2 du 5 juillet 2018

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

- M^{me} Annick Baillou, Vice-rectrice
- M^{me} Régine Constant, secrétaire générale
- M. Philippe Savary, directeur du second degré
- M. Thierry Raffin, chef des ressources humaines

Membres du CTS, représentants des personnels

- M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire
- M^{me} Cynthia Joubert (FSU), remplaçante
- M. Charles Fakailo (UTFO), titulaire
- M. Atonio Takasi (UTFO), remplaçant

Experts désignés par l'administration

- M^{me} Siakuvasa Talaha, chef du service des examens et concours
- M. Jean Claude Bugnet, chef du service de la formation continue

Début de la réunion à 14 heures 20

D) Organisation pédagogique

Calendriers scolaires 2019 et 2020

Madame la vice-rectrice présente les propositions de calendriers scolaires pour les 2 prochaines années. Comme pour 2018, ces calendriers ne sont plus calqués sur ceux de la Nouvelle Calédonie pour le début de l'année, la rentrée à Wallis-et-Futuna s'effectuant une semaine avant celle de la Nouvelle Calédonie. De ce fait, en Nouvelle Calédonie, une seule semaine de vacances en avril est prévue alors que Wallis-et-Futuna bénéficiera de deux semaines de vacances. Le territoire de Wallis-et-Futuna ne peut se calquer sur le calendrier calédonien pour cette période du premier trimestre car une seule semaine de vacances en avril rendrait le retour des internes à Futuna problématique.

Rentrée des enseignants à Wallis-et-Futuna : 2019, le 8 février ; 2020, le 7 février.

Ces deux calendriers seront présentés pour adoption à M. le préfet.

Dialogues de gestion avec les établissements pour la rentrée 2019

Ces dialogues sont programmés courant juillet : 17 juillet pour le collège de Sisia ; 18 juillet pour le collège de Fiua ; 24 juillet pour le collège de Mala'e et le collège de Te'esi ; 25 juillet pour le lycée et 26 juillet pour les collèges de Lano et de Vaimoana.

Lors de ces dialogues de gestion seront examinés les prévisions d'effectifs, les besoins en enseignants et les moyens à attribuer. Aussi, les DGH par établissements seront connues début août au plus tard et les postes mis au mouvement national publiés fin août.

Le SNES interroge l'administration rectorale pour connaître la teneur de la projection et du dialogue avec le ministère concernant ce mouvement. Madame la vice-rectrice répond qu'à priori 2 postes seront rendus en fin d'année et que 25 professeurs seront en fin de contrat fin 2018.

Le SNES s'étonne qu'aucun document concernant les demandes de renouvellement n'ait été transmis aux professeurs en 1^{ère} année de séjour, sachant que l'année dernière ce document a été émis courant juin. L'administration rectorale avait à priori omis cette échéance et s'engage à transmettre les documents dans les plus brefs délais dans les établissements. Madame la vice-rectrice indique néanmoins dès à présent qu'elle mettra des avis défavorables pour certaines demandes de renouvellement. Le SNES indique de façon cartésienne qu'il faut d'abord recenser les demandes de renouvellement avant de parler de non renouvellements.

Projet éducatif territorial

-Le projet éducatif 2018/2020 dans sa version complète sera mis sur le site rectoral et pour son suivi un groupe de pilotage sera créé. Il se réunira un fois par an et sera composé du Vice-recteur, du directeur de la DEC, des directeurs du 1^{er} et du second degré, de 2 correspondants pédagogiques, de 2 animateurs de la DEC, d'1 responsable d'école, de 2 chefs d'établissements, de 2 parents d'élèves et d'experts (cofpic, infirmier...).

Le but de ce groupe de pilotage est l'évaluation, à partir d'indicateurs, de l'état d'avancement du projet éducatif.

-Madame la vice-rectrice indique aussi la création d'une commission des langues vernaculaires dont la vocation est d'être une cellule de veille des enseignements et de fournir un travail d'orientation des travaux du GTP des langues vernaculaires. Cette commission sera composée du Vice-recteur, du directeur de la DEC, des directeurs du 1^{er} et du second degré, du coordonateur du GTP, du directeur du CA de l'Académie des Langues, du Président de l'AT, d'élus du personnel et de membres de la chefferie coutumière.

Cette commission a vocation à se réunir au moins 2 fois par an.

- Madame la vice-rectrice fait un bilan rapide des assises de l'évaluation qui se sont déroulés fin juin. Elle juge les présentations des intervenants et les travaux des ateliers de qualité. Une publication des comptes rendus et des travaux sera proposée dans les semaines à venir et de nombreux éléments seront mis sur le site rectoral. Une poursuite de la réflexion sur l'évaluation doit être menée dans le cadre du PAF.

Calendrier des examens

Etabli dès début avril, il doit être affiché dans tous les établissements.

Le SNES demande que soit spécifié en toutes lettres pour information que le vice-rectorat demande à tous les professeurs d'être présents sur le territoire jusqu'au 19 décembre, soit le lendemain de la dernière épreuve orale du second groupe du baccalauréat.

Carte des formations

Monsieur le directeur du second degré présente la carte des formations pour la rentrée 2019.

Au niveau du collège et des baccalauréats généraux et technologiques, pas de modification. Le projet pour la rentrée 2020 est la création d'une filière STI2D.

Pour la voie professionnelle, le vice-rectorat continue à baisser les capacités d'accueil dans plusieurs filières afin d'amener les élèves à privilégier la voie générale. Une réflexion est menée pour l'ouverture d'un CAP ATMFC (Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif) à l'horizon 2020.

Le SNES estime qu'il faudrait évaluer plus finement les parcours des élèves à l'entrée du lycée général et des études supérieures avant de privilégier l'enseignement général dans la carte des formations.

II) Gestion des personnels

Formation

Monsieur le chef du service de la formation continue présente un bilan étape du PAF 2018. Ce bilan est très satisfaisant notamment au niveau du second degré où près de 60% des formations prévues cette année ont déjà été réalisées.

Point sur les rendez-vous de carrière

Les 8 professeurs éligibles à ces rendez-vous cette année ont tous été visités soit par un IPR soit par un chargé de mission en présence d'un IPR d'une autre discipline (ce que permet le texte sur le PPCR).

Le SNES signale néanmoins que pour un rendez-vous de carrière à Futuna la visite a été effectuée par un chargé de mission d'une matière différente de celle du professeur visité. Certes, ce professeur et l'Inspection Générale ont donné leur accord, mais le SNES souhaite qu'à l'avenir une telle situation, pédagogiquement inconfortable, soit évitée. Le directeur du second degré indique « qu'à situation exceptionnelle, dispositif exceptionnel », mais convient qu'il faudra éviter l'année prochaine une telle situation. Pour cela, il sollicitera au plus tôt la 29^{ème} base pour que dès septembre la liste des professeurs éligibles aux rendez-vous de carrière en 2019 soit connue.

Point sur les élections professionnelles

Elles se dérouleront de façon électronique du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Après interrogation du ministère, il a été décidé cette année de l'élargissement du périmètre des votants avec l'inscription sur les listes électorales des agents relevant de l'arrêté de 1976.

IV) Questions diverses

Questions FSU

1) Organisation des rendez-vous de carrière dans le cadre du protocole PPCR.

Tous les enseignants éligibles à ces rendez-vous cette année ont-ils été ou seront-ils visités par des représentants du corps d'inspection ?

Un recensement des enseignants éligibles à ces rendez-vous de carrière en 2019 a-t-il déjà été effectué ?

L'administration rectoriale a répondu à cette question lors des débats précédents.

2) Mouvement des enseignants pour la rentrée 2019

Des éléments précis (nombre de postes mis au mouvement, fermeture de postes) sont-ils déjà établis pour ce mouvement et si oui, peuvent-ils être communiqués ?

Un bilan sera fait après les dialogues de gestion avec les établissements et Madame la vice-rectrice propose de rencontrer les formations syndicales avant la remontée des postes au niveau ministériel.

3) Formation des correspondants pédagogiques

L'administration rectorale lors de plusieurs réunions a indiqué que cette année plusieurs correspondants pédagogiques seront envoyés à Nouméa pour rencontrer les corps d'inspection et se former afin de mutualiser préconisations et apports pédagogiques auprès des enseignants de Wallis-et-Futuna.

Quels sont les correspondants pédagogiques qui seront envoyés en formation cette année en Nouvelle Calédonie ?

Dans le cadre du PAF, l'envoi de 4 correspondants par année sur Nouméa (4 en 2018, 4 en 2019 et 4 en 2020) était prévu mais Madame la vice-rectrice reconnaît que par manque de moyens cette formation des correspondants en Nouvelle Calédonie sera difficile à mettre en œuvre cette année.

4) Enseignement de l'espagnol à Futuna

A Futuna les deux enseignantes qui assurent l'espagnol vont être en congés de maternité. Leur remplacement a-t-il été anticipé, sachant qu'il n'est pas évident de trouver des enseignants dans cette discipline sur le territoire ?

L'administration rectorale était certes au courant de cette situation mais n'avait pas évalué l'urgence et la spécificité de la situation. Madame la vice-rectrice demande à ce que les appels à candidatures soient lancés dans les plus brefs délais.

5) Parc informatique des établissements

Beaucoup d'ordinateurs sont obsolètes dans les salles informatiques des établissements. A l'heure du haut débit, une dotation spécifique est-elle prévue pour remplacer les ordinateurs trop anciens ?

Madame la vice-rectrice indique que les signalements d'obsolescence des équipements informatiques doivent être faits lors des CA et remontés au vice-rectorat. Elle indique néanmoins qu'un financement triennal est prévu pour une rénovation du parc informatique des établissements. Les serveurs des collèges de Futuna et des collèges de Te'esi et de Lano seront également changés dans les mois à venir.

6) Epreuve du DNB

Quelles sont les modalités (inscription, épreuves ...) encadrant la mention « langue vernaculaire » que les élèves peuvent obtenir lors de la passation du DNB ?

Madame la chef du service des examens et concours indique qu'un recensement des élèves souhaitant l'adjonction de cette mention a été fait dans chaque collège. Les enseignants de wallisien et de futunien évalueront le niveau de chaque élève pour l'attribution éventuelle de cette mention.

7) Examens de fin d'année

Pour les épreuves du second groupe du baccalauréat, quand le vice-rectorat fournira-t-il la liste des professeurs qui seront convoqués en fin d'année ?

Quand et selon quelles modalités les professeurs qui partiront sur Nouméa pour la correction du baccalauréat seront-ils désignés ?

Madame la chef du service des examens et concours indique qu'aucune liste ne sera communiquée mais que les convocations seront établies pour le 1 septembre. 7 enseignants seront convoqués fin octobre pour se rendre à Nouméa dans le cadre de la correction du baccalauréat. Le SNES demande que pour la désignation de ces professeurs la communication soit efficace et la prise en compte des situations personnelles réelle afin d'éviter les affres des années précédentes.

8) Congés et autorisations d'absence

La note émise en mai 2018 nous semble très restrictive sur plusieurs points. Pourquoi les élus des personnels n'ont-ils pas été consultés avant l'établissement de cette note ?

Le SNES indique que le ton de cette note est bien plus ferme que la précédente note sur les congés datant de février 2016. L'administration rectorale reconnaît que la précédente note lui paraissait trop laxiste et souhaite par la nouvelle mouture limiter les abus. Elle affirme avoir élaboré cette note à partir des textes officiels nationaux.

Le SNES regrette qu'à la différence de la métropole où ces notes sont élaborées à la suite de conventions collectives, à Wallis-et-Futuna la rédaction se soit faite de façon unilatérale. Si les textes sont nationaux, la prise en compte de l'éloignement géographique doit amener des adaptations ; ainsi le SNES ne conçoit pas qu'en cas de décès seuls « 48h de délai de route éventuel » soient accordés.

L'administration rectoriale finit par reconnaître la réalité de cette remarque et s'engage à modifier ce point.

Le SNES demande aussi que cette note qui s'adresse aux enseignants soit affichée dans tous les établissements, ce qui n'est pour l'instant pas le cas.

Comme lors du précédent CTS, pas de questions diverses des représentants d'UTFO.

Lever de la séance à 17 heures